

# CONCOURS DES ASSOCIATIONS

Le tremplin pour booster vos projets

Dossier à compléter et à déposer au plus tard le lundi 6 novembre 2017  
à déposer sur le site [www.ca-c-nous.fr](http://www.ca-c-nous.fr)

ou envoyer par courrier à:

**Caisse régionale Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres  
Service communication**

**14 rue Louis Tardy CS90000 LAGORD  
17055 La Rochelle Cedex 9**



## Dossier de candidature

### Partie 1 : Votre association

#### 1. Présentation de votre association

<b>Fiche d'identité de votre association :</b>	
Nom de l'association* : _____	
Adresse du siège social de l'association* : _____	
Code postal* : _____	Ville* : _____
Site Internet : _____	
Date de création légale : ____/____/____	
Objet de l'association* : _____	
Code NAF : _____	
Siret : _____	
<b>Contact – Responsable du dossier :</b>	
Nom* : _____	Prénom* : _____
Adresse mail* : _____	Téléphone* : _____
Fonction au sein de l'association* : _____	

Toutes les rubriques comportant un \* sont obligatoires pour participer au concours

#### 2. Parlez-nous de votre association et des projets déjà réalisés\* :

## Partie 2 : Votre Projet

### 3. Décrivez-nous votre projet associatif pour lequel vous souhaitez être soutenu:

Nom du projet\* :

La ou les actions que vous souhaitez mettre en place\* :

le(s) public(s) visé(s)\* :

Impact sur le territoire / utilité pour la population locale\* :

Pérennité du projet : précisez si votre projet est ponctuel ou s'il est récurrent et dans quelle mesure ?\* :

**4. Originalité du projet\* :**

En quoi estimez-vous que ce projet est différent de ceux que vous avez déjà mis en place ou de ceux existant sur le territoire?

**5. Lien de votre projet avec le Crédit Agricole\* :**

En quoi votre projet correspond-t-il à nos valeurs de banque proche, utile et différente ?

Votre projet est-il en lien avec l'un des 4 domaines d'excellence du Crédit Agricole : Santé et vieillissement, logement, économie de l'énergie et de l'environnement, agriculture et agroalimentaire. Si oui, le(s)quel(s) \*?

**6. Pourquoi ce projet vous tient-il à cœur\* ?**

**7. Comment pensez-vous mesurer le succès de votre projet\* ?**

**8. Comment pensez-vous promouvoir/ faire connaître votre action\* ?**

**9. Calendrier de votre projet\* :**

Indiquez les dates clés pour la mise en œuvre de votre projet, date de début et de fin.

**10. Budget**

**Quels sont vos besoins financiers pour ce projet\* ?**

- Préciser les dépenses nécessaires pour la bonne mise en œuvre de votre projet (description et montant, dépenses à prévoir ou déjà effectuées)
- Préciser les sources de financement envisagées partenaires financiers, partenaires institutionnels (nom et montant du soutien, confirmé ou en cours)

Budget prévisionnel pour réaliser votre projet :

Dépense	Montant	Ressource	Montant
Total		Total	

**11. Comment avez-vous eu connaissance de ce concours\* ?**

- Internet
- Agence Crédit Agricole, si oui quelle agence :.....
- Salarié du Crédit Agricole
- Administrateur d'une Caisse locale du Crédit Agricole

Si oui, précisez le nom de la Caisse locale : .....

- Autres, précisez.....

*N'hésitez pas à nous joindre tout autre document pour valoriser votre association ou votre projet.*

## 12. Déclarations du candidat

Par le dépôt du présent projet, j'entends participer au Concours des associations organisé par la **Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres** pour lequel je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepter l'ensemble de ses dispositions.

Je garantis être l'auteur du projet déposé et détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à sa reproduction et publication.

Je cède, au profit de la Caisse régionale, à titre gratuit, mes droits de propriété intellectuelle afférents au projet déposé et ses composantes au Crédit Agricole dans le cadre du présent concours, pour le monde entier et pour toute la durée des droits de propriété littéraire et artistique prévus par les lois françaises et étrangères et les conventions internationales, actuelles et futures, ainsi que les prolongations qui pourraient y être apportés.

Les droits cédés comprennent notamment les droits de reproduction, de représentation, de numérisation, d'intégration par quelque moyen que ce soit dans une création seconde et de diffusion des photographies à des fins de diffusion dans les réseaux commerciaux de la Caisse régionale, d'information, de communication interne et/ou grand public, de formation. La cession est consentie pour tous supports présents et à venir, tels que notamment les supports vidéographique, numérique, immatériel (notamment internet, intranet et extranet), électronique (notamment CD, CD-rom, CD-I, e-book, DVD).

Le droit de reproduction comporte notamment le droit de reproduire le projet et ses composantes, par tous moyens et sur tous supports présents et à venir, tels que notamment ceux listés ci-dessus ; le droit d'établir ou de faire établir tous duplicata, maquettes, doubles et/ou copies du projet et ses composantes, en vue de leur reproduction, dans les conditions prévues par le présent règlement, par la Caisse Régionale ou un tiers mandaté par lui.

Le droit de représentation comporte notamment le droit de représenter ou de faire représenter publiquement de manière durable ou temporaire tout ou partie du projet et ses composantes, y compris leurs adaptations, pour des diffusions dans des salons professionnels, présentations aux clients prospects, sites internet, sites intranet, diffusion et présentation aux fournisseurs, à des fins de formations, pédagogiques, diffusions dans les réseaux commerciaux du monde entier.

Le droit d'adaptation comporte notamment le droit de procéder aux adaptations nécessaires à l'exploitation normale de tout ou partie du projet et ses composantes dans les conditions visées dans le présent règlement.

La Caisse régionale sera libre d'accorder à ses sociétés affiliées le droit de reproduire et de représenter, et plus généralement d'exploiter les photographies, dans la limite des droits qui lui sont conférés par le présent règlement.

Je suis responsable de l'obtention, au nom et pour le compte de la Caisse régionale, de toutes les autorisations et/ou cessions des droits nécessaires à l'exploitation du projet et ses composantes et portant sur les droits des tiers éventuellement impliqués dans la réalisation des dites photographies, pour toute la durée des droits prévue par le présent règlement.

J'ai pris bonne note que la Caisse régionale s'engage à mentionner le nom de l'auteur en toutes lettres sur chaque reproduction des photographies. En tout état de cause, le nom de l'auteur et les clichés de sa composition qui seraient intégrés dans une œuvre seconde devront figurer dans la partie crédits de cette œuvre seconde.

Toutefois, dans le cas où la mention du nom de l'auteur ne serait pas possible compte tenu de la nature de l'exploitation du projet et ses composantes, la Caisse régionale ne sera pas tenue de préciser le nom de l'auteur qui renonce expressément à ce que son nom soit mentionné et accepte, dans cette hypothèse de ne pas engager la responsabilité de la Caisse Régionale et /ou toute autre société visée ci-dessus. L'envoi du projet et ses composantes n'emporte pour la Caisse régionale aucune obligation de publication dudit projet et ses composantes. Je renonce de façon expresse et irrévocable à réclamer une quelconque rémunération du fait de la publication de mon projet et ses composantes.

Le fait de participer au présent Concours emporte acceptation pleine et entière du règlement et des conditions prévues au présent dossier de candidature, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la société organisatrice et le Jury du concours. La Caisse régionale statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement et sur tout litige pouvant survenir quant aux conditions ou période d'organisation de l'opération, son déroulement, ses résultats.

La Caisse régionale se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter l'opération et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence.

Les informations personnelles recueillies auprès des participants dans le dossier de candidature au concours, par la Caisse régionale, responsable du traitement, pourront faire l'objet de traitements informatisés pour l'organisation du concours et l'affichage des résultats. Les informations signalées par un astérisque dans le bulletin sont indispensables pour valider le bulletin de participation. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, d'opposition et de rectification qu'ils peuvent exercer sur simple demande adressée par courrier à : La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Maritime Deux-Sèvres – Service DDR/PMR – CS 90000 LAGORD – 17055 LA ROCHELLE Cedex 9 ou par courrier électronique à [service.communication@ca-cmds.fr](mailto:service.communication@ca-cmds.fr)

En cas de courrier, par lettre simple, les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du concours sur le site internet [www.ca-c-nous.fr](http://www.ca-c-nous.fr)

Le présent règlement est régi par la loi française.

SIGNATURE DU CANDIDAT :